



**Bruxelles, le 24 mars 2017
(OR. fr)**

**7306/01
EXT 1 DCL 1**

**CRS/CRP 10
PECHE 60
NIS 20**

DÉCLASSIFICATION

du document: ST 7306/01 EXT 1 RESTREINT UE/EU RESTRICTED

en date du: 21 mars 2001

Nouveau statut: Public

Objet: **1911ème réunion du COMITE DES REPRESENTANTS PERMANENTS
tenue à Bruxelles le 16 mars 2001**

Les délégations trouveront ci-joint la version déclassifiée du document cité en objet.

Le texte de ce document est identique à celui de la version précédente.



7306/01
EXT 1

RESTREINT

CRS/CRP 10
PECHE 60
NIS 20

Extrait du COMPTE RENDU SOMMAIRE

**Objet : 1911ème réunion du COMITE DES REPRESENTANTS PERMANENTS
tenue à Bruxelles le 16 mars 2001**

POINT 17 : Recommandation de décision du Conseil visant à autoriser la Commission à négocier un accord de coopération en matière de pêche avec la Fédération de Russie

Le Comité marque son accord sur le texte de compromis de la Présidence tel qu'il figure au doc. 6652/01 PECHE 42 NIS 15 et convient de soumettre la décision au Conseil pour adoption en procédure point "A".

Les délégations espagnole et portugaise soulignent qu'elles ont marqué leur accord dans un esprit de solidarité communautaire mais qu'elles maintiennent leur position au sujet notamment de l'accès aux nouvelles possibilités de pêche qui pourraient être octroyées à la Communauté dans les eaux de la mer de Barents, de la mer de Bering, et de la mer Baltique, ainsi qu'en ce qui concerne la participation des armateurs au coût de l'accord.